

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **18 janvier 2010**

Décision n° **B-2010-1338**

commune (s) : Meyzieu

objet : Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit Les Panettes et appartenant à Mme Danielle Minjat

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Rapporteur : Monsieur Barral

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 11 janvier 2010

Compte-rendu affiché le : 19 janvier 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Imbert A.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Claisse), MM. Daclin (pouvoir à M. Kimelfeld), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Julien-Laferrière (pouvoir à M. Sécheresse), Lebuhotel, Sangalli.

Absents non excusés : M. Vesco.

Bureau du 18 janvier 2010**Décision n° B-2010-1338**

commune (s) : Meyzieu

objet : **Acquisition d'une parcelle de terrain située lieu-dit Les Panettes et appartenant à Mme Danielle Minjat**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 7 janvier 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir une parcelle de terrain située lieu-dit Les Panettes à Meyzieu et appartenant à madame Danielle Minjat : cette parcelle est nécessaire à l'aménagement d'un parking afin de satisfaire les besoins quotidiens de stationnement consécutifs à l'utilisation de la ligne de tramway Léa, et ceux plus occasionnels liés à l'activité du futur équipement Grand Stade.

Il s'agit d'une parcelle de terrain nu, d'une superficie de 23 464 mètres carrés, cadastrée sous le numéro 53 de la section CD, cédée occupée suivant bail verbal par monsieur Fabrice Masson.

Aux termes du compromis qui est proposé au Bureau, madame Danielle Minjat céderait ce bien à la Communauté urbaine au prix de 234 640 €, admis par France domaine ;

Vu ledit compromis ;

DECIDE

1° - Approuve le compromis concernant l'acquisition d'une parcelle de terrain de 23 464 mètres carrés située lieu-dit Les Panettes à Meyzieu et appartenant à madame Danielle Minjat, au prix de 234 640 €, bien cédé occupé par monsieur Fabrice Masson.

2° - Autorise monsieur le président à signer ledit compromis ainsi que l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'opération de programme n° 2087 à individualiser.

4° - Le montant à payer en 2010 sera imputé sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - compte 211 200 - fonction 822, à hauteur de 234 640 € pour l'acquisition et de 3 700 € environ pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 19 janvier 2010.